

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Louis Denicourt

<https://www.cadre21.org/membres/79bd0a5e60a403e507f8d881>

Date d'obtention : 2021-11-30 19:21:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Très méthodique, étapes à suivre. Rencontrer les témoins et les personnes impliqués pour remplir les grilles d'évaluation. Confisquer les cellulaires, appel à la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous devons rencontrer les élèves à leurs demandes. Si ces demandes sont externes, ils devront aller au poste de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

En remplissant une grille, c'est plus facile de rester neutre. Les questions sont déjà préparés.